

# DÉVELOPPEMENT RURAL ET MIGRATIONS : UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Omar Bessaoud, *Ciheim-Montpellier*  
Ahmad Sadiddin, *FAO*

Le CIHEAM a dressé à plusieurs reprises un bilan critique des situations qui prévalaient dans les mondes paysans et ruraux des pays du sud de la Méditerranée à la fin des années 2000 : vitalité démographique et exode rural comme conséquence de la crise des agricultures paysannes, pauvreté et précarité des mondes ruraux, urbanisation mal contrôlée, dégradation avancée des ressources naturelles, fortes inégalités dans la répartition des richesses (CIHEAM et Plan Bleu, 2009 ; CIHEAM et AFD, 2009 ; CIHEAM, 2016). Ces recherches mettaient également l'accent sur le déficit de politiques publiques agricoles et rurales qui avaient pour effet de marginaliser, sinon d'exclure, les territoires ruraux des processus de développement.

Il apparaît aujourd'hui clairement que les phénomènes migratoires sont les conséquences ultimes de ces situations complexes de pauvreté et d'inégal accès aux richesses, auxquelles se sont conjugués des conflits politiques survenus dans les pays arabes (Égypte, Soudan, Tunisie, Libye et Syrie), qui ont poussé des centaines de milliers de personnes – parfois au risque de leur vie – à quitter leur village, leur région ou leur pays. L'accélération de ces flux, en direction de l'Europe essentiellement, a même fini ces dernières années par imposer la question migratoire dans les agendas politiques internationaux (Schmoll *et al.*, 2015)<sup>1</sup>.

La revue d'une littérature de plus en plus abondante sur la question migratoire permet d'établir les liens étroits qui existent entre les migrations internes, les migrations internationales et les migrations transfrontalières affectant les pays du sud de la Méditerranée (Thiollet, 2013). Les migrations en Méditerranée ont connu au cours de cette dernière décennie une mutation rapide, qu'il s'agisse de leurs flux (plus massifs), de leurs formes (migrations clandestines), des profils des migrants

---

1 - Dans les pays de l'Union européenne (UE), la « menace » de vagues d'immigrants et de réfugiés fuyant l'instabilité politique du sud de la Méditerranée a nourri des débats permanents relayés par les médias. La crainte d'arrivées massives a amené l'UE à verrouiller un peu plus son espace migratoire et à restreindre ses politiques d'asile. Elle a également contribué, dans certains pays européens, à des changements politiques (Hongrie, Pologne, Autriche, Allemagne, Italie).

(hommes, femmes, enfants), des destinations et des nouvelles routes et réseaux utilisés (Sud-Nord, Sud-Sud) (NAQD, 2009 ; *Insaniyet*, 2015).

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MOAN), qui continuent d'alimenter l'émigration, sont devenus à leur tour des pays de transit et/ou de destination (Elbassil et Schuettler, 2017) pour les migrants originaires de la région, mais aussi d'Afrique (subsaharienne, de l'Ouest et de l'Est). Nombre d'études analysent les législations et politiques migratoires et évoquent la précarité des emplois offerts aux migrants par un secteur informel et des entreprises délocalisées, à basses rémunérations et sans protection sociale.

Les migrations présentes ne sont plus exclusivement des migrations de populations rurales et de paysans dont les relations au développement rural sont essentiellement traitées à travers la problématique des transferts d'argent des migrants au profit des villages ou des communautés rurales.

De récentes analyses suggèrent enfin des liens entre ces processus migratoires, les changements climatiques ou la désertification qui affectent la région MOAN (Requier-Desjardins, 2008 ; Wodon *et al.*, 2014b). Ces interrelations avaient déjà été mises en évidence par Oli Brown (2008), qui notait que « la migration est, et a toujours été, un mécanisme d'adaptation aux contraintes climatiques ». Il rappelait également que de nombreuses découvertes archéologiques dans le monde avaient révélé « que les formes d'installations humaines ont obéi de façon répétée à des changements climatiques », à l'exemple des sociétés complexes d'Égypte et de Mésopotamie « qui se sont constituées à partir des populations ayant fui les terres de parcours en voie d'aridification ». Tariq Madani (2009), historien de la civilisation arabo-islamique, signalait par ailleurs que même si « la compréhension des processus d'exode, des grandes baisses de rentabilité rurale, [...] des scénarios d'adaptation des émigrés ruraux, des processus d'intégration engagés par les villes maghrébines à l'époque médiévales, [...] restent mal connus » (Madani, 2009), les causes des migrations observées dans l'histoire du Maghreb médiéval, « famines, épidémies, surexploitation des agriculteurs, sous-emploi, insécurité, effondrement des prix des productions agricoles, irrégularité du climat et les nombreuses années de sécheresses », étaient, à peu de chose près, les mêmes que celles d'aujourd'hui.

Si les migrations ayant une dimension environnementale sont de faible ampleur dans la région, elles constituent aujourd'hui une stratégie alternative pour des ménages ruraux confrontés à des pertes de revenus à la suite d'accidents climatiques (sécheresses en particulier) (Wodon *et al.*, 2014b). Dans des économies fortement dépendantes de l'agriculture, les risques et accidents naturels liés aux changements climatiques se conjuguent aux autres facteurs socio-économiques de migrations observées dans la région MOAN (Brücker *et al.*, 2012 ; Tangermann et Chazalnoel, 2016). Un récent rapport de la Banque mondiale (2018a) note que les migrations climatiques internes vont s'intensifier d'ici 2050, notamment dans la région d'Afrique subsaharienne. Le changement climatique associé aux facteurs socio-économiques peut être un catalyseur de migrations transfrontalières et internationales, dans la mesure où les flux prévus de migrants climatiques internes ne s'arrêteront probablement pas aux frontières des pays de la région MOAN. Nous tenterons dans ce

chapitre de mieux appréhender les interactions complexes entre dégradations des ressources naturelles, changement climatique et migrations dans les régions sud et est de la Méditerranée. Les migrations dites « forcées », liées aux catastrophes naturelles et, plus précisément, au processus de dégradation des ressources naturelles (terres, eau agricole) et de changement climatique, ont pris des dimensions nouvelles qu'il est utile de comprendre et d'analyser.

Dans un premier temps, nous présenterons les schémas de migration qui ont prévalu jusqu'ici dans la région, à l'intérieur des territoires et entre les pays. Les transitions démographiques que connaissent les pays du MOAN se traduisent par des mobilités et des schémas de flux migratoires internationaux, différents selon les régions : le Maghreb pays d'émigration, depuis la période coloniale, et d'immigration, depuis les années 2000, reste en contact avec des pays de la rive nord de la Méditerranée (France, Espagne et Italie) ; le Moyen-Orient – zone de conflit majeur – reçoit pour l'essentiel des réfugiés palestiniens, irakiens et aujourd'hui syriens. La description de ces schémas de migration sera suivie d'une analyse portant sur les moteurs de ces flux. Nous aborderons ensuite la question migratoire en relation avec les trajectoires de développement de la région MOAN, en mettant l'accent sur une transition structurelle caractérisée par le retard pris dans le secteur industriel et dans le domaine des activités intégrant les acquis de la révolution numérique et/ou de l'économie fondée sur la connaissance. Nous examinerons enfin l'aggravation des processus migratoires sous l'effet de la dégradation des ressources naturelles (terre et eau) et du changement climatique. Cette forme de migration climatique sera analysée sous le prisme de l'instabilité politique, des conflits civils et armés avec une référence particulière à la crise syrienne. Les résultats préliminaires d'une étude de l'Agence française pour le développement (AFD) et de la Banque mondiale, conduite dans un certain nombre de pays de la région MOAN, signalaient en effet que les migrations climatiques pouvaient contribuer à des conflits parfois violents (Brücker *et al.*, 2012). Ces trois thématiques sont étroitement liées, car si les migrations sont causées généralement par de fortes pressions démographiques, elles résultent aussi de difficultés socio-économiques, de l'accroissement de la pauvreté, de la multiplication des conflits et de la dégradation continue des ressources naturelles.

En conclusion, nous mettrons en lumière les implications, en termes de politiques publiques, de la relation entre les migrations climatiques internes, qui nourrissent les migrations internationales et transfrontalières, et les politiques de développement agricole et rural. Les stratégies de développement affichées dans les pays de la région MOAN évoquent en effet très rarement la migration climatique dans la planification du développement. Cette prise en compte permettrait pourtant de préserver non seulement la résilience des populations en mouvement, mais aussi celle des communautés d'origine et d'accueil.

Ce chapitre consacré aux migrations dans leurs dimensions environnementales s'appuie sur une revue de littérature ainsi que sur les statistiques nationales et internationales (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], Organisation internationale pour les migrations [OIM], Banque mondiale, etc.) disponibles sur les pays de la région MOAN. Même si les données et les connaissances sont souvent lacunaires, elles autorisent toutefois des analyses qualitatives pour un certain nombre de pays.

## Les schémas de migration dans la région MOAN : une perspective historique

Les pays du sud de la Méditerranée ont une longue histoire de flux migratoires qui remontent à l'époque précoloniale. Ces mouvements, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays, ont fluctué au gré des événements historiques. Les indépendances, la demande européenne de main-d'œuvre, l'exode palestinien, les conflits au Proche-Orient et, plus récemment, la crise syrienne, sont autant d'épisodes historiques qui ont façonné les flux migratoires de la région. Dans le même temps, la pression démographique, la dégradation des ressources rares et le changement climatique laissent peser une incertitude sur les moyens de subsistance des populations rurales. En conséquence, de nombreux jeunes actifs de la région confrontés à des taux de chômage élevés envisagent la migration internationale comme leur seule chance de promotion sociale.

### Des flux migratoires internationaux au sein de la zone MOAN plus ouverts vers l'Europe

Les taux actuels des stocks migrateurs des pays de la zone MOAN varient, selon les dernières données de l'ONU, de près de 4 % pour l'Égypte à 9 % pour la Jordanie. Il est intéressant de noter que si l'Égypte a le taux le plus bas, ce pays recense la diaspora la plus importante : pays le plus peuplé de la région, il compte près de 3,3 millions d'Égyptiens à l'étranger, quand la Jordanie, qui a une diaspora plutôt petite (près de 700 000 migrants), enregistre un taux d'émigration plus élevé (tableau 1).

**Tableau 1** - Données générales de l'émigration pour certains pays de la région MOAN (en milliers)

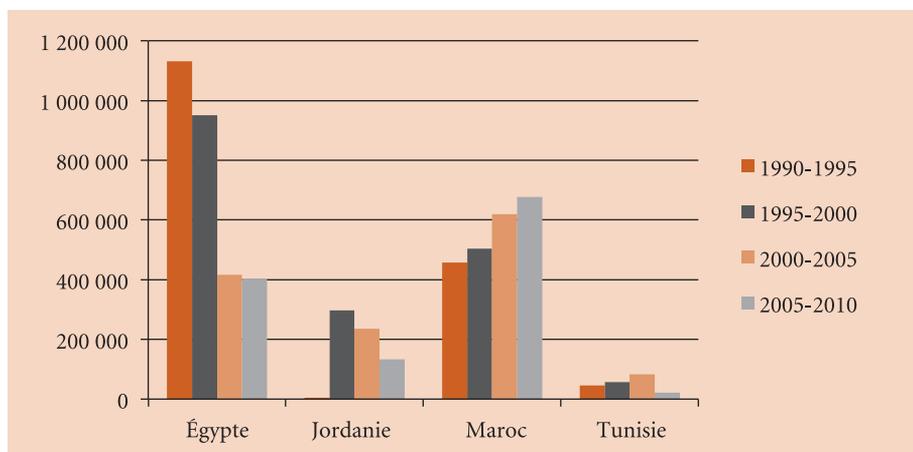
	Égypte	Maroc	Tunisie	Jordanie
Nombre de migrants internationaux	3 269	2 835	651	700
Régions développées	547	2 636	608	123
	- 17 %	- 93 %	- 93 %	- 18 %
Régions en développement	2 722	199	43	577
	- 83 %	- 7 %	- 7 %	- 82 %
Part de l'émigration dans la population totale	3,9 %	8,3 %	5,8 %	9,1 %

Source : David et Nilsson (2017) à partir des données de ONU-DAES pour 2015.

Ces différences donnent un premier aperçu des schémas complexes de migration dans les pays de la région MOAN et de la dynamique changeante dont ces derniers sont les témoins au cours des dernières décennies. Des données récentes de Guy

J. Abel et Nikola Sander (2014) montrent que si les flux migratoires de l'Égypte, de la Jordanie et de la Tunisie ont diminué entre 1990 et 2010, les flux migratoires du Maroc ont fortement augmenté au cours de la même période (graphique 1).

**Graphique 1 - Flux estimés de migrants, toute destination**



Source : David et Nilsson (2017) sur la base des données de Abel et Sander (2014).

Les données de l'OCDE indiquent que les flux des pays MOAN à destination des pays de l'OCDE ont augmenté entre 2000 et 2015, alors que les flux migratoires au sein de la région (principalement de la Tunisie, de l'Égypte et de la Jordanie en direction de la Libye et des pays du Golfe) sont en diminution. Les données du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (ONU-DAES) de 2015 confirment cette tendance, la part des migrants intrarégionaux dans le total des migrants originaires des pays MOAN ayant diminué de 5 % sur la période 1995-2015. Si l'on décompose la région en deux sous-régions, Moyen-Orient et Afrique du Nord, cette tendance est plus évidente dans la première où la part diminue de 7 %, voire de 10 % si l'on fait abstraction du cas particulier de la Syrie.

## Une migration interne généralement faible

À l'échelle mondiale, les migrations internes sont trois à quatre fois plus nombreuses que les migrations internationales (Bell et Charles-Edwards, 2013). Malgré leur importance indéniable, elles restent cependant difficiles à quantifier et à suivre, en l'absence de données fiables sur cette forme de mobilité. Ces migrations internes sont plus circulaires, les individus se déplaçant entre les zones d'origine et d'accueil selon les saisons, les cycles de vie ou divers facteurs externes. Lorsqu'elles sont effectuées en direction d'une ville, elles constituent souvent pour le migrant une étape vers une migration internationale (Haas, 2005).

Examinons à présent la migration interne dans la région MOAN, principalement dans des pays tels que l'Égypte, le Maroc, la Jordanie, le Liban et la Syrie. Les comparaisons s'appuient sur les données des enquêtes démographiques et de santé (EDS)

rassemblées par Alwyn Young (2013). Ces dernières, standardisées, couvrent les pays les plus pauvres du monde (principalement subsahariens), mais aussi certains pays à revenu intermédiaire en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud et du Sud-Est, et dans la région MOAN. Seule difficulté rencontrée, les données sur les pays qui nous intéressent (Égypte, Jordanie et Maroc) ne concernent que les femmes et ne reflètent donc pas forcément les schémas de migration de la région, souvent dominés par les migrants masculins.

La première observation qui ressort de ces données est que la migration interne dans les pays de la région MOAN est plus faible que dans d'autres. En Égypte, en Jordanie et au Maroc, la part de ces migrants y est inférieure de 8 % à la moyenne mondiale. Une deuxième remarque : à la différence d'autres régions similaires, le solde migratoire rural/urbain dans la zone MOAN est nul.

Marwan Khawaja (2002), qui se fonde sur une enquête portant sur les migrations internes dans la Syrie d'avant-guerre, constate que les niveaux de migration interne sont faibles par rapport aux normes internationales. Santiago Herrera et Karim Badr (2012) notent, quant à eux, que la migration interne en Égypte est très faible par rapport aux normes internationales. Toujours à propos de l'Égypte, Barry McCormick et Jackline Wahba (2004) constatent que la migration rurale/urbaine a diminué de moitié au cours des années 1990 par rapport à son niveau dans les années 1980 (tableau 2).

**Tableau 2 - Taux de migrants internes en Égypte**

Ayant migré	1996	2006
Il y a moins de 5 ans	3 %	2,4 %
Il y a moins de 10 ans	5,1 %	3,9 %
Il y a plus de 10 ans	7,5 %	4,9 %
N'ont jamais migré	87,4 %	91,2 %

Source : David et Nilsson (2017) ; source originale : recensements égyptiens de 1996 et 2006, disponibles sur le site du projet IPUMS (population concernée, individus de 15-64 ans).

Entre 1996 et 2006, la chute de la proportion d'Égyptiens en âge de travailler nés dans un autre lieu que celui de leur résidence actuelle témoigne ainsi d'une tendance à la baisse des départs vers les villes (David et Nilsson, 2017). Barry McCormick et Jackline Wahba (2004) fournissent trois explications de ce déclin de la migration en Égypte dans les années 1990. C'est en premier lieu, la réduction des effectifs employés dans le secteur public, ensuite l'inaccessibilité du logement urbain soumis à un marché spéculatif, et enfin l'amélioration des infrastructures de transport qui favorise des déplacements sur de plus longues distances.

Les données sur les migrations internes au Maroc montrent qu'elles sont relativement plus importantes que dans les autres pays de la région MOAN. Par exemple, le taux de migration à vie du Maroc est estimé à environ 32 %, contre seulement

10 % en Égypte. Cependant, le pays connaît lui aussi une tendance à la baisse de la part des migrants internes. Entre 1982 et 2004, cette dernière a diminué de 2,6 % lorsque la migration a eu lieu au cours des cinq dernières années, et de 5,5 % dans le cas d'une migration à vie. Au cours de la même période, la proportion de ceux qui n'ont jamais migré a augmenté de 10 % (tableau 3).

**Tableau 3 - Taux de migrants internes au Maroc**

Ayant migré	1982	1994	2004
Il y a moins de 5 ans	11,4 %	11,6 %	8,9 %
Il y a moins de 10 ans	19,4 %	18,2 %	15 %
Il y a plus de 10 ans	22,5 %	21,6 %	17 %
À vie	41,9 %	39,8 %	32 %
N'ont jamais migré	58,1 %	60,2 %	68 %

Source : David et Nilsson (2017) ; source originale : recensements marocains de 1982, 1994 et 2004, disponibles sur le site du projet IPUMS (population concernée, individus de 15-64 ans).

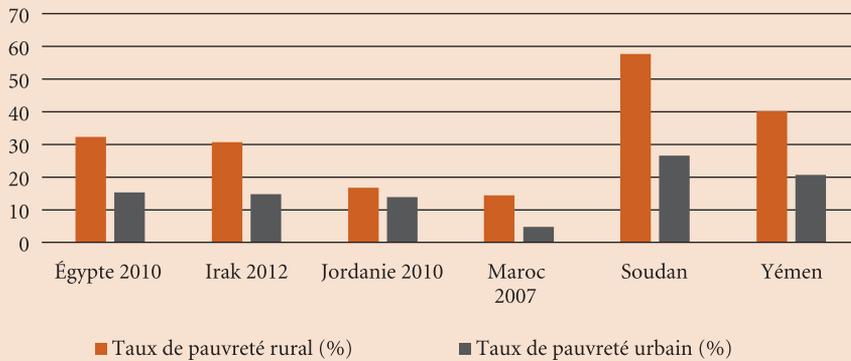
Au total, et compte tenu de données partielles portant sur la migration interne, les quelques sources disponibles montrent que, comparées aux normes internationales, les mobilités à vie et à court terme semblent plutôt faibles dans la région, exception faite du Maroc où la mobilité à vie dépasse les 30 %. Cependant, dans toute la région, Maroc compris, la migration interne ralentit ou, du moins, n'augmente pas. Les causes des migrations se trouvent dans l'écart de développement rural-urbain, mesuré essentiellement par des indicateurs qui ont trait aux taux de pauvreté et d'accès aux services de base (encadré 1).

#### Encadré 1 : Des disparités entre le monde rural et le monde urbain qui perdurent

Au vu des données disponibles, les zones rurales de la région MOAN affichent généralement des taux de pauvreté monétaire plus élevés (graphique 2) que les zones urbaines. Ce fossé rural/urbain est également révélé par les différences d'accès à l'éducation, à la santé, aux services publics et au logement. Sabina Alkire et Gisela Robles (2017) constatent que dans la plupart des pays de la région MOAN, l'accès à ces services est beaucoup plus faible (entre 3 et 20 fois) dans les zones rurales. Ainsi, au Soudan, la pauvreté rurale est deux fois plus élevée que la pauvreté urbaine, tandis que le déficit des services ruraux de base est le triple de celui des centres urbains. Au Maroc, le taux de pauvreté rurale est trois fois plus élevé que dans les zones urbaines, mais la proportion de la population rurale privée de services de base est jusqu'à vingt fois supérieure à celle des zones urbaines (Alkire et Robles, 2017). Dans ce pays, la consommation des ménages par habitant dans les zones rurales ne représente que 54 % de celle des zones urbaines, et les taux de chômage et d'activité affichent des différences allant jusqu'à 15 points de pourcentage sur la base des indicateurs pour l'éducation, la santé, le régime foncier et la participation politique. La région MOAN compte parmi les régions affichant les plus fortes inégalités au monde

entre hommes et femmes (Martin et Bardak, 2013). Des résultats similaires, confirmant l'existence de grands écarts entre zones rurales et zones urbaines, peuvent être constatés dans la Syrie d'avant-guerre (36,9 % en 2007) et en Égypte (32,3 % en 2010) (Abu-Ismaïl *et al.*, 2011 ; Banque mondiale, 2018b).

### Graphique 2 - Taux de pauvreté rural et urbain évalués à partir du seuil de pauvreté national de 5 pays de la région MOAN



Source : Banque mondiale (2018b).

Malgré ces importants écarts entre zones rurales et zones urbaines dans la région, et les écarts de productivité entre l'agriculture et les autres secteurs, les migrations en général et la migration rurale-urbaine en particulier se développent à un rythme plus lent : le manque de ressources des populations agricoles conjugué au tarissement des opportunités d'emploi dans les villes explique ce ralentissement. Si la part des ruraux dans la population totale décline progressivement, la population des campagnes continue de progresser en termes absolus sous l'effet d'un taux naturel de croissance positif. À titre d'exemple, la population rurale de l'Égypte est passée de 16,7 millions en 1960 à 54,3 millions en 2016, celle de la Syrie est passée de 2,9 millions en 1960 à 9,3 millions en 2010. Seul le Liban aura enregistré une baisse sensible de sa population rurale (1 million en 1960 contre 700 000 ruraux en 2016 (Banque mondiale, 2017).

L'urbanisation se développe ainsi principalement en raison de la forte croissance naturelle de la population urbaine et de la reclassification des zones rurales en centres urbains.

Quels sont les fondements économiques des migrations internes, et comment de nombreuses zones urbaines et péri-urbaines des pays de la région MOAN ont-elles fait face à l'afflux continu de migrants internes sans pouvoir leur offrir les conditions de vie nécessaires et des offres d'emplois suffisants ? Quelles sont les raisons de ces décalages entre mouvements de populations et capacités des systèmes productifs nationaux ?

## Les migrations face à une transition économique structurelle inachevée

Dans les pays développés, la modernisation du secteur agricole s'est inscrite dans le référentiel canonique de la transition structurelle (en référence aux étapes de la croissance économique de Rostow), qui considère comme inéluctable le déclin de la population active agricole, au profit des secteurs secondaire et tertiaire. En libérant du foncier et de la main-d'œuvre excédentaire, l'exode agricole et rural dit « de progrès » a facilité la restructuration des exploitations dans les pays du Nord, amélioré les gains de productivité du travail dans l'agriculture et, *in fine*, assuré une parité dans les modes de vie des urbains et des ruraux.

Force est cependant de constater que les conditions de départs d'actifs de l'agriculture vers les autres secteurs dans les pays de la région MOAN sont fondamentalement différentes de celles des pays occidentaux qui se sont engagés dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'ère industrielle. Les révolutions industrielles conjuguées aux processus de colonisation de vastes territoires dans le monde ont absorbé des millions de migrants européens<sup>2</sup>.

Dans les pays de la région MOAN, cette transition structurelle n'a pas eu lieu, et aucun d'entre eux n'a réussi à créer des activités économiques non agricoles (que ce soit dans les espaces ruraux ou urbains), et à densifier un tissu économique apte à absorber une population d'actifs agricoles et ruraux en croissance continue dans les campagnes et candidate à l'exode rural. Les modes de développement se sont fondamentalement caractérisés par un faible essor industriel ou de branches de l'activité économique susceptibles de constituer des débouchés pour les actifs agricoles et ruraux en excédent dans les campagnes.

L'environnement industriel de ces pays reste dominé par des micro-entreprises et des PME, et la création d'entreprises fondées sur l'économie de la connaissance – en pleine expansion dans les pays du Nord – reste marginale. Sur les 4,8 millions d'entreprises recensées officiellement en Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Syrie et en Tunisie, 98 % emploient moins de 50 travailleurs (Martín et Bardak, 2013). En Algérie, le secteur industriel hors hydrocarbures ne représente que 5 % du PIB et à peine 6 % de l'emploi. Au Maroc, « l'ambition de diversification économique par l'industrie n'a pas été entièrement satisfaite, l'intégration n'a guère avancé, la maîtrise du marché intérieur demeure incomplète et la dépendance technologique accentuée » (Pellissier *et al.*, 2015). En Égypte, on ne peut guère identifier de « système productif national », faute d'articulation entre les différents segments de la production (Amin, 2012). Au Liban, c'est l'économie des services (tirée par le commerce, l'intermédiation bancaire, l'immobilier ou le tourisme) qui fournit l'essentiel de la valeur ajoutée (FAO *et al.*, 2017) et, en Syrie, les huit dernières années de guerre ont ruiné l'activité manufacturière. Les secteurs non agricoles n'offrent que très peu d'emplois, à l'exclusion des branches de la construction, de l'extraction

---

2 - Les migrations européennes (60 millions de personnes) vers le Nouveau Monde et les colonies ont accompagné le processus d'industrialisation de ces pays développés et favorisé la modernisation économique.

minière et des services publics. L'État reste en effet, dans certains pays, le principal employeur : 30 à 40 % des emplois en Algérie, en Égypte, en Jordanie ainsi qu'en Syrie, et près de 50 % dans les Territoires palestiniens occupés.

Ces conditions économiques ne permettent pas à la population active agricole d'être absorbée par l'industrie ou d'autres branches de l'activité économique. Les secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre restent à la traîne. Pour la région MOAN, on estime que seule 20 % de la production agricole est transformée par le secteur de l'agro-alimentaire, alors qu'il s'agit là de l'une des priorités des politiques publiques (FAO, 2018).

Même si, dans la (quasi-)totalité des pays étudiés, on observe au cours de ces dernières décennies une baisse relative de l'agriculture dans la production des richesses nationales, ce secteur y reste toujours l'un des premiers gisements d'emploi (exception faite du Liban et de la Jordanie). En 2016, la population active agricole représentait au Maroc 33 % de la population totale active, 25,6 % en Égypte, 18,4 % en Syrie, près de 12 % en Tunisie et en Algérie et plus de 30 % au Soudan (Banque mondiale, 2017).

Ce secteur à faible productivité, où prédomine une main-d'œuvre familiale féminine non rémunérée, dissimule sous-emploi et chômage. La surpopulation active dans les villes est concentrée dans le secteur des services informels peu productifs, dans le commerce de détail comme au Maroc et au Yémen ou vers des secteurs publics peu performants comme en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Syrie (Benjamin *et al.*, 2014 ; Angel-Urdinola et Tanabe 2012 ; Chen et Harvey, 2017).

Au niveau macro-économique, le chômage, en particulier chez les jeunes, est un enjeu crucial. Dans la plupart des pays de la région MOAN, les taux de chômage dépassent de loin ceux des autres régions et les données suggèrent leur dégradation depuis les années 2000. La région enregistre par ailleurs le taux moyen de chômage des jeunes le plus élevé (25 % en moyenne), qui atteint, par exemple, 42 % en Tunisie (Martín et Bardak, 2013). Le problème du chômage des jeunes semble la conséquence de deux processus qui se conjuguent. Si dans les pays du Nord, la tendance des marchés du travail dans le secteur agricole est à la baisse drastique des jeunes actifs employés et à une réduction de l'ordre de 2 % en moyenne par an du nombre d'agriculteurs, dans les pays du sud de la Méditerranée, les marchés du travail agricoles sont caractérisés par une arrivée massive de jeunes actifs chaque année : près de 40 000 nouveaux actifs par an en Algérie, plus de 50 000 au Maroc et environ 250 000 en Égypte.

Par ailleurs, la productivité du travail dans l'agriculture accuse un retard par rapport à celles dans d'autres secteurs (encadré 1). En 2015, 20 % de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture ne produisait que 5 % du PIB (Banque mondiale, 2017), et un travailleur agricole moyen de la zone MOAN ne produisait qu'un tiers de la quantité produite par un travailleur moyen dans d'autres secteurs (CNUCED, 2017).

Si la pluriactivité aide les ménages ruraux à surmonter le caractère saisonnier de l'emploi agricole, cela n'aboutit pas à une transition complète de l'agriculture, ni à des gains de productivité : de fait, l'amélioration des revenus des ménages reste

modeste et fragile, et donc insoutenable. Faute de mieux, ces derniers sont condamnés à vivre dans la pauvreté ou à immigrer dans ou hors du pays, ou bien encore à adopter des stratégies de survie.

Après avoir examiné les fondements socio-économiques des migrations internes et internationales des populations rurales, les problèmes d'emploi et de précarité des modes de subsistance qu'elles rencontrent, il est important de saisir, s'agissant de l'agriculture – activité de base du monde rural –, les interactions entre effets du climat, évolutions des écosystèmes fragiles et mobilités.

## **Changement climatique, détérioration de l'environnement et migrations**

Peu de recherches empiriques existent sur l'impact des facteurs environnementaux et climatiques sur les mouvements migratoires. La compréhension de ces interactions est pourtant nécessaire à la définition des politiques d'adaptation au changement climatique (Wodon *et al.*, 2014a). Les migrations ont toujours constitué un important mécanisme d'adaptation au risque climatique. Les contraintes physiques et climatiques de nombreuses régions méditerranéennes expliquent en partie la carte des peuplements des régions méditerranéennes au cours de l'histoire. Oli Brown (2008) signale par exemple que « l'expansion musulmane au VIII<sup>e</sup> siècle en Méditerranée et en Europe méridionale a été mue, dans une certaine mesure, par la sécheresse sévissant au Moyen-Orient ». Tariq Madani (2009) fait remarquer qu'au moment « où l'agriculture des régions périphériques du monde musulman ou d'al-Andalus se portait bien, le déclin commençait déjà à se faire sentir au Proche-Orient avec l'abandon de sites en Transjordanie et au Hedjaz ou la dégradation du sol en Irak ». Fernand Braudel (1979), qui caractérisait la Méditerranée « d'espace-mouvement », évoque, de son côté, l'apparition de grandes sociétés urbaines sous l'effet de l'aridification du climat et des changements qui ont affecté l'environnement des régions méditerranéennes. Les accidents climatiques à l'origine des crises alimentaires (famines ou disette) ont souvent provoqué de vastes migrations. Les sécheresses de 1946-1947, qui ont gravement sévi dans tout le Sud tunisien, ont été suivies d'un mouvement migratoire qui a dépeuplé des villages entiers (Badael, 1981)<sup>3</sup>. De récentes études sur l'exode rural au Maroc suggèrent un lien fort entre migration et désertification de certaines régions (Lahlou et Zouiten, 2001). Pour assurer leurs moyens d'existence lors de périodes de contrainte climatique, les familles paysannes ont de tout temps adopté des stratégies de déplacements. Ainsi, dans la partie ouest du Soudan, certaines d'entre elles s'adaptaient à la sécheresse en envoyant un des leurs à Khartoum pour subvenir aux besoins de la famille (Brown, 2008).

Un premier développement sera consacré au changement climatique et à la dégradation des ressources naturelles dans la région, ainsi qu'à leurs impacts sur les « migrations forcées ». L'approche adoptée tient compte de la différence entre les changements climatiques, qui se déroulent sur le long terme, et les processus de

---

3 - Des preuves empiriques ont été apportées par Diana K. Davis, dans *Les Mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Paris, Champ Vallon, 2012.

dégradation des ressources naturelles, qui résultent de politiques et de pratiques agricoles. L'accent sera ensuite mis sur le manque d'anticipation des gouvernements dans ce domaine, à l'origine de conflits politiques majeurs dans certains pays de la région (Syrie et Soudan).

## Une région fortement impactée par le changement climatique et la dégradation des terres

Nombre de scientifiques et d'observateurs d'organisations internationales notent que le changement climatique est l'un des principaux moteurs explicatifs des modèles actuels de migration. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que la région MOAN est l'une des plus exposées au monde au risque climatique. La hausse des températures, probablement de 2 °C à 4,5 °C d'ici 2100, entraînera des baisses des précipitations moyennes annuelles comprises entre 10 et 20 %, une multiplication des accidents climatiques (inondations, sécheresses), un risque accru de désertification et de dégradation des sols, des changements dans la composition des espèces, une perte d'habitats et des productions agricoles et forestières (GIEC, 2014). On peut s'attendre à ce que le changement climatique se traduise dans la région par une plus grande rareté de l'eau et une perte des terres, ruinant ainsi les bases d'existence de nombreuses communautés rurales et les obligeant à se déplacer en situation de détresse. Ces communautés rurales ne disposant plus des capacités d'adaptation seront en effet contraintes d'émigrer vers des régions offrant de meilleures conditions. L'étude de Koko Warner (2010), fondée sur une enquête couvrant 23 pays, confirme ces liens forts entre facteurs environnementaux et migration.

Selon une étude conduite par la Banque mondiale et l'Agence française de développement (Brüker *et al.*, 2012) portant sur l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Syrie et le Yémen, un scénario à + 4 °C, plausible d'ici la fin du siècle, entraînera des mouvements migratoires d'une ampleur inédite. Les impacts environnementaux prendront, dans la région, soit une forme aiguë (inondations cataclysmiques, sécheresses répétées ou violentes tempêtes de sable), soit seront plus progressifs (désertification des écosystèmes fragiles, déforestation de bassins forestiers, épuisement des ressources en eau ou dégradation des sols). Dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, cette même étude indique que, d'ici 2025, 80 à 100 millions de personnes pourraient être affectées par le stress hydrique et que, d'ici 2050, la disponibilité de l'eau par personne pourrait diminuer de 50 % si les États n'engagent pas de fortes actions de protection (Brüker *et al.*, 2012). Le bassin versant du Chelif, cours d'eau le plus important situé dans le nord de l'Algérie, pourrait connaître une réduction de ses débits d'eau de 34 à 40 % en 2020 et de 60 à 78 % d'ici 2050. L'impact du changement climatique affecte déjà gravement les oasis marocaines où la température a augmenté entre 1960 et 1990 de 0,4-0,6 °C : il est prévu une augmentation de 1,6 °C à l'horizon 2050. Les précipitations ont, quant à elles, diminué de 3 à 15 % entre 1960-1990 et 2015. En Tunisie, la température pourrait s'élever de 1,9 °C à l'horizon 2030 et de 2,7 °C d'ici 2050, et les précipitations diminuer de 9 % en 2030 et de 17 % en 2050 par rapport à la période de référence (1961-1990). Outre la pénurie d'eau, l'un des risques majeurs est la détérioration de sa qualité dans les

oasis littorales de la Tunisie (Gabès), causée par l'élévation du niveau de la mer et la pénétration probable des eaux marines salines dans les nappes phréatiques intérieures. Le delta du Nil en Égypte, qui figure parmi les régions les plus densément peuplées au monde, est lui aussi extrêmement vulnérable à l'élévation du niveau de la mer. Un mètre seulement de montée des eaux inonderait 4 500 km<sup>2</sup> de terres agricoles et entraînerait le déplacement d'au moins 6 millions de personnes (Brown, 2008). Le Yémen et le Soudan, marqués ces dernières années par une série d'accidents climatiques (crues et sécheresses), sont particulièrement vulnérables au changement climatique.

Les dynamiques démographiques conjuguées aux effets du changement climatique ont bouleversé les écosystèmes naturels. La désertification de plusieurs millions d'hectares et la perte de terres cultivables sous l'effet de facteurs climatiques et anthropiques ont contribué aux processus migratoires (Requier-Desjardins, 2008). Au Maroc, on estime que 75 % des terres arables sont déjà affectées par l'érosion des sols. Les zones de montagne, oasiennes et frontalières sont soumises à des phénomènes de désertification, les parcours sont fortement dégradés et le domaine forestier se réduit du fait des défrichements et d'un reboisement insuffisant (Schilling *et al.*, 2012). En Tunisie, les terres cultivables du nord et du centre du pays, qui représentent 25 % des terres cultivables du pays, sont menacées par l'érosion, et les sols irrigués sont affectés par la salinisation des nappes phréatiques, elles-mêmes surexploitées. En Algérie, la désertification constitue une menace pour les 32 millions d'hectares de terres de parcours. Au nord du pays, le couvert forestier est exposé en permanence au risque naturel (incendie), et la pression anthropique (déboisement-défrichement) reste permanente. L'état des steppes est jugé préoccupant : leur potentiel de production aurait été réduit de 75 % (CIHEAM et Plan Bleu, 2009). Tamer Afifi (2011) constate que les problèmes environnementaux ont été la cause première de la migration en provenance des zones rurales de l'Égypte ; ils ont été responsables de la baisse des rendements agricoles, entraînant une réduction des revenus et le chômage de nombreux paysans sans terre. D'autres rapports signalent cette baisse des rendements en Égypte due au changement climatique et à l'érosion des sols (Elbehri et Sadiddin, 2016). Le Soudan connaît, quant à lui, une situation paradoxale : si le pays dispose de ressources en eau appréciables (eaux du Nil, eaux de surface des oueds et eaux souterraines), elles sont sous-exploitées, alors que le pays souffre d'épisodes sévères de sécheresses. Ces dernières, qui ont gravement affecté les régions du sud (Darfour), comptent parmi les facteurs déclenchant les famines et mouvements migratoires à grande échelle. La hausse des températures et la diminution des précipitations ont accéléré des processus de désertification et bouleversé l'étage bioclimatique, en provoquant le déplacement vers le sud de la frontière qui sépare le désert des zones semi-désertiques. Ces phénomènes naturels ont eu un impact significatif sur les rapports entre monde nomade et sédentaire, et sont à l'origine des conflits sur l'usage des ressources (eau et terres de parcours).

La dégradation du capital naturel a conduit à des situations de pauvreté et d'insécurité alimentaire pour les ménages ruraux qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles : eau, sols et végétation. Les liens entre le mouvement des personnes et les changements environnementaux et climatiques

deviennent plus manifestes, donnant tout son sens à l'action en matière de politiques publiques. Dans tous les contextes, ces politiques publiques jouent un rôle crucial dans l'élaboration des stratégies d'adaptation des personnes.

## Changement climatique ou mauvaise gouvernance ?

S'inspirant de son maître Ibn Khaldoun (1332-1406), Ahmad al-Maqrîzî (1364-1442) conclut dans son célèbre *Traité sur les famines* que les épisodes de famine en Égypte résultaient plus de la mauvaise gouvernance des États dynastiques que des accidents climatiques (crues du Nil). Les prélèvements fiscaux et les nombreuses situations d'exactions exercées par l'État ou par ses représentants sur les campagnes contribuaient selon lui à fragiliser les fellahs, les exposant ainsi à un problème de famine lors des crises climatiques. Il posait ainsi la question légitime des rapports entre désordre naturel et ordre social et économique, autrement dit celle de la bonne gouvernance des systèmes politiques.

Historiquement, il est bien établi que les projets de développement mis en œuvre au cours des années 1960 et 1970 dans certains pays de la région MOAN (construction de grands barrages sur le Nil et l'Euphrate, « révolution des barrages » au Maroc) relevaient de stratégies de lutte contre les aléas climatiques. Deux réalisations emblématiques, le barrage d'Assouan en Égypte et celui de Tabqa en Syrie, permettent aujourd'hui à la première d'irriguer plus de 3,5 millions d'hectares et à la seconde, plus d'un million d'hectares. Les barrages marocains et les nouvelles techniques de mobilisation des eaux (forages) introduites ces deux dernières décennies dans tous les autres pays de la région (Algérie, Tunisie, Jordanie, Liban, Égypte) favorisent la bonification des terres et l'extension des cultures.

Les modèles de croissance agricole adoptés durant les années 1990-2000 se sont fondés sur une mobilisation croissante de l'eau agricole et une mise en valeur des terres avec pour objectif premier le développement de filières intensives (fruits, légumes, huile d'olive, coton, datte) dédiées à l'exportation. Les réformes agricoles d'inspiration libérale adoptées par les États de la région ont transféré à un « pôle capitaliste » à la fois les ressources naturelles et les moyens financiers, au détriment des agriculteurs familiaux, qui ont perdu depuis lors la plupart des appuis et des aides nécessaires à leur survie, du moins à leur promotion.

En Égypte, les politiques publiques ont désavantagé les territoires ruraux de la Haute Égypte, qui représentent pourtant 80 à 85 % de la surface agricole totale et 90 % de la population rurale. La politique actuelle bénéficie aux nouvelles terres qui n'occupent que 15 à 20 % de la surface agricole, n'abritent que 8 % de la population et ne représentent que 2 % des exploitations agricoles. Ces nouvelles terres ont vu l'émergence de grandes exploitations capitalistes très éloignées du modèle familial prévalant sur les « anciennes terres » de la vallée du Nil. Irriguées et mécanisées, ces dernières orientent leurs systèmes de culture vers les productions d'exportation. Sur ces nouvelles terres se concentrent les équipements sociaux, les services et les activités économiques. La population rurale de la Haute Égypte (vallée du Nil), composée de petits paysans, de salariés et de sans-terre, reste en grande majorité pauvre et dépendante des aides de l'autorité publique.

En Jordanie et en Syrie, les interventions publiques ont joué un rôle important dans les processus de dégradation des ressources naturelles. L'extension de la céréaliculture s'est faite au détriment des meilleures zones de pâturage, quand les aménagements hydrauliques (forages, citernes à eau) ont permis à des éleveurs d'exploiter des zones de steppe situées au sud de l'Euphrate, jusque-là difficilement utilisables. Le développement des cultures dans les régions arides ou semi-arides, où la pluviométrie est à peine supérieure à 200 mm, a été suivi par une dégradation continue des rendements. Les observations réalisées par l'ICARDA (Centre international de recherche agricole dans les zones arides) sur différents sites ont révélé des phénomènes d'altération de la structure des sols favorisant l'érosion hydrique et éolienne (Jaubert, 1993).

S'agissant de la Syrie, Myriam Ababsa (2013) a bien mis en évidence le rôle des mesures de politique agricole promues par l'État dans l'accélération de la crise affectant le monde rural. L'absence de contrôle public des modes d'exploitation des ressources en eau s'est par exemple traduite par l'effondrement des niveaux des nappes phréatiques pompées par des milliers de puits illégaux. La mise en œuvre d'un plan directeur rigide exigeant des cultures stratégiques (blé, orge, coton) a également conduit à un appauvrissement des terres. La suppression par le gouvernement des subventions sur le diesel et les engrais chimiques a en outre accru les coûts de production. Les agriculteurs, en particulier ceux des régions du nord-est de la Syrie, qui utilisaient le diesel pour pomper l'eau des puits privés, des rivières et des réseaux publics, ont ainsi vu brusquement les prix augmenter et leurs revenus s'effondrer, avec des effets multiplicateurs sur l'emploi de travailleurs agricoles sans terre ou d'ouvriers saisonniers (Sadiddin, 2013). Ces actions publiques conjuguées à la contre-réforme agraire de 2004 qui renforçait les pouvoirs des grands propriétaires fonciers et procédait à la dissolution des coopératives agricoles ont précipité la Syrie dans une grave crise agraire. Les hausses de prix brutales obligèrent les agriculteurs et les éleveurs du nord-est du pays à abandonner massivement leurs terres et à migrer vers les zones urbaines et les gouvernorats du sud pour espérer trouver un travail. Selon les agences de l'ONU, jusqu'à 65 000 familles, soit environ 300 000 personnes, auraient ainsi quitté le nord-est, et 60 à 70 % des villages des gouvernorats de Hassaké et de Deir ez-Zor auraient été désertés en 2009. La contre-réforme agraire adoptée en 2004 a par ailleurs entraîné l'expulsion arbitraire de centaines de métayers et aggravé la situation des ouvriers agricoles, en particulier des femmes (Ababsa, 2013). Entre 2004 et 2008, la crise agraire s'est traduite par la perte de 40 % de la force de travail agricole (de 1,4 million à 800 000 actifs dans ce secteur) et fut encore aggravée, comme on le sait, par une crise climatique sans précédent (sécheresse de 2007-2010). En conclusion, toutes les analyses montrent qu'une mauvaise gouvernance et des mesures de politiques agricoles inappropriées peuvent amplifier les crises climatiques.

## **Les politiques d'adaptation au changement climatique**

Les pays du Maghreb ont tous mis en œuvre des dispositifs institutionnels, agences, conseils ou observatoires de suivi du changement climatique. Ces pays ont adhéré à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adopté des stratégies nationales de développement durable, des plans d'action nationale pour l'environnement (PANE), des plans d'action nationale de lutte contre la

désertification (PAN/LCD), et bénéficié de projets financés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour réaliser leur communication nationale initiale (CNI) sur la stratégie et les plans d'action pour faire face aux changements climatiques. Tous les pays de la région affichent également des mesures d'adaptation : économie de l'eau, construction de barrages et de retenues collinaires, adaptation des itinéraires techniques, introduction de pratiques techniques, reconversion des systèmes de production, lutte contre l'érosion et la désertification, protection et réhabilitation des terres steppiques, aménagement des bassins versants, diversification des activités, sauvegarde et extension des forêts, développement des assurances agricoles. L'Égypte s'est attelée à préparer, avec le soutien des organisations internationales (FAO, FIDA, Banque mondiale) et de très nombreuses associations et organisations agricoles locales, une stratégie de développement durable 2030. Le Soudan a intégré dans la définition de ses objectifs la vulnérabilité environnementale à laquelle est exposé son secteur agricole. Toutes les actions mises en œuvre par l'État (irrigation, politique pastorale, programmes de lutte contre la désertification, lutte contre la pauvreté...) tentent de faire face aux bouleversements engendrés par la détérioration du cadre environnemental.

Il reste toutefois que toutes les mesures d'adaptation au changement climatique se heurtent à l'absence d'instruments financiers et de plans opérationnels pour leur réalisation. La majorité des exploitations agricoles ne disposent pas de moyens pour assurer cette adaptation, et les mesures de politiques agricoles mises en œuvre actuellement exacerbent plutôt la concurrence pour l'accès aux ressources en terre et en eau. Dans les trois pays du Maghreb, la petite agriculture prédomine : deux exploitations sur trois ont moins de 5 hectares. Au Maroc, 77 % des micro- ou petites exploitations sont localisées dans les zones à potentiel limité (zones de montagnes, semi-arides et pré-sahariennes) et 70 % des exploitants marocains ont une surface inférieure à 2,1 hectares. Dans les pays de la région MOAN, l'inclusion (lutte contre la pauvreté) et la durabilité (rendue nécessaire par les fortes contraintes climatiques subies) demeurent des objectifs encore non atteints. Les programmes mis en œuvre n'ont pas corrigé les inégalités régionales et cela a contribué à la détérioration de l'environnement.

Les pratiques agricoles intensives, voire hyper-intensives, conduites et encouragées dans les grandes exploitations marocaines, égyptiennes, jordaniennes ou algériennes (mécanisation, intensification chimique, élevage intensif, irrigation par la multiplication des puits et des forages...) accentuent les effets du changement climatique, en affectant les ressources en eau et en sol, l'emploi, la main-d'œuvre ou les salaires.

Les inégalités de revenus et la facilité de circulation accordée aux capitaux privés réactivent une concurrence entre des structures de production familiales peu capitalisées et des opérateurs économiques, nationaux ou étrangers, capables de mobiliser d'importants financements privés ou publics (Purseigle et Hervieu, 2009). Il en résulte un fort écart de productivité du travail, et donc des difficultés à éradiquer la pauvreté des ménages les moins bien dotés.

En définitive, peu de pays intègrent dans leurs plans nationaux de développement des mesures concrètes pour faire face aux phénomènes de migration climatique. Dans la plupart des pays de la région, il n'existe ni lois ni politiques d'aménagement du territoire pour endiguer les déplacements de populations, quittant des zones à fort risque climatique pour des régions susceptibles d'être déjà fortement peuplées. Cette dernière remarque a son importance, dès lors que les chocs climatiques viennent renforcer le rôle que jouent les facteurs socio-économiques dans les processus migratoires. Un certain nombre de pays ont déjà connu ce type de situation, où des accidents climatiques, conjugués à des chocs économiques et politiques, ont pu provoquer de violents conflits (Syrie et Soudan).

## Les migrations à l'épreuve des conflits

En mars 2008, un rapport du haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité affirmait que « les changements climatiques risqu[ai]ent d'avoir, à l'avenir, des incidences sur la stabilité sociale et politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ». Le rapport ajoutait que « les tensions liées à la gestion des ressources hydriques de la vallée du Jourdain et du bassin du Tigre et de l'Euphrate, qui se raréfient », ne pouvaient que s'aggraver. Les travaux de Pierre Blanc (2012) sur le Proche-Orient abondent dans ce sens.

Il convient de bien distinguer, dans l'examen du couple migrations-conflits, les migrations en relation avec des conflits politiques et communautaires (cas libanais), celles plus spécifiquement liées à des facteurs économiques et géopolitiques (Égypte), et enfin celles reliées à des conflits plus récents où le climat (conjugué à la politique) a joué un rôle catalyseur (cas du Soudan et de la Syrie).

Les travaux de Pierre Blanc consacrés au Liban (2013) font remarquer que l'on ne peut comprendre et interpréter l'évolution de l'agriculture et du monde rural libanais sans tenir compte de ces conflits politiques communautaires et géopolitiques locaux et régionaux : « au pays des Cèdres, la politique hydraulique y a été peu active, la politique foncière absente et la paysannerie peu accompagnée. Cet état de fait a contribué à un développement déséquilibré des territoires qui a été l'un des ferments de la guerre civile libanaise, véritable coup de grâce pour le secteur agricole ». Source d'instabilités institutionnelles, les conflits, notamment la guerre civile de 1975-1990, ont impacté l'économie et les territoires libanais sur de longues périodes. Le faible intérêt que les pouvoirs publics libanais accordaient à l'agriculture, notamment dans certaines régions du pays (le Akkar et la Bekaa du Nord), a constitué un facteur de risque dans la construction de la cohésion nationale (Blanc, 2013). Les études sur le Liban signalent par ailleurs que, même si les migrations ont constitué une constante dans le développement historique du pays, les mutations structurelles de l'économie, conjuguées aux conflits politiques et militaires, ont été déterminantes dans les évolutions du secteur agricole et le développement du monde rural. Aux mouvements migratoires anciens qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle ont succédé des mouvements de populations étroitement liés aux récents conflits communautaires et politiques (guerre civile, occupation israélienne du Sud-Liban...) qui ont traversé le pays et la région. L'exode massif de populations rurales que ces derniers ont suscité, vers les agglomérations urbaines ou à l'étranger, a contribué à des reconfigurations

territoriales se traduisant par des transformations du rapport rural-urbain et par un changement du rôle de l'agriculture dans l'économie nationale. Ces départs ont eu pour conséquence de priver les territoires de jeunes actifs, de mieux en mieux instruits et qualifiés. Paradoxalement, ils ont pu aussi jouer un rôle dans le processus de revitalisation de certains territoires. Les transferts d'argent des émigrés destinés aux familles restées au pays, qui représentent plus de 15 % du PIB libanais en 2016 (Banque mondiale, 2017), ont souvent permis la réalisation de projets ou d'ouvrages dans les communautés d'origine.

Le récent conflit syrien aura attiré au Liban plus de 1 million de réfugiés, en grande partie d'origine rurale et agricole. La majorité de ces réfugiés sont installés dans les régions rurales les plus pauvres du Liban, en particulier dans le Akkar, à Tripoli, dans la Bekaa et au Sud-Liban. Près de la moitié d'entre eux (45 %) occupent un emploi non qualifié dans les secteurs de la construction et des services mais aussi dans l'agriculture (FAO *et al.*, 2017). L'afflux massif de ces populations syriennes depuis le déclenchement de la guerre (hier palestiniennes, irakiennes, etc.) exerce aujourd'hui une influence sur l'économie rurale et la société libanaise.

Les effets de cette immigration sont contradictoires. Si la concurrence de la main-d'œuvre syrienne au Liban n'est pas un phénomène nouveau, l'augmentation de la population active de plus de 15 % depuis huit ans a des conséquences importantes puisqu'elle a entraîné, selon les données de la Banque mondiale, une hausse du taux de chômage de 11 % à 18 % et exercé un impact négatif sur les travailleurs libanais non qualifiés qui ont vu leur salaire baisser de 30 % à Baalbek, et de moitié dans le nord du pays (Abi Samra, 2010). Par ailleurs, l'afflux de réfugiés syriens a également un impact sur l'agriculture, surtout dans le nord. Ceux d'entre eux qui disposaient de moyens financiers ont pu louer des terres au Liban et les exploiter. Ce phénomène, positif par certains aspects car autorisant la reprise d'activité au sein de certaines exploitations agricoles, a également conduit à un accroissement du prix du fermage.

Cerné par le désert, le monde agricole et rural égyptien, présent depuis la plus haute antiquité, reste structuré et organisé par les eaux du Nil et, plus récemment, par le barrage d'Assouan. La vallée du Nil, la zone du delta et, aujourd'hui, les terres mises en valeur dans les autres régions du nord-est ou du nord-ouest sont le siège d'une agriculture dominée hier par une paysannerie traditionnelle, et aujourd'hui par une classe d'entrepreneurs privés. L'économie pétrolière des pays de la région avait généré un flux de migrants égyptiens, pour la plupart originaires des campagnes. La crise régionale liée aux bouleversements politiques (révolution égyptienne de 2011, conflits en Syrie, à Bahrein, etc.) puis la chute du prix du pétrole ont eu des effets sur les mobilités régionales, qui survenaient jusqu'alors dans les périodes de stabilité politique et de prospérité économique. Les opportunités de départ ayant été stoppées, les campagnes égyptiennes ont été contraintes de garder leur excédent de population. Aujourd'hui, les migrations saisonnières nationales et internationales ne concernent principalement que les actifs qui disposent de réseaux sociaux ou de moyens financiers.

Au Soudan, les sécheresses à répétition ont redessiné la carte des établissements humains et accentué les conflits entre communautés ethniques et religieuses. Celles qui ont affecté le Darfour au cours des années 1970, 1980 et 1990 ont été suivies de

famines et de phénomènes migratoires à grande échelle (FAO *et al.*, 2017). Elles ont augmenté la pression sur les terres de parcours et les espaces de culture dans les zones marginales, et favorisé une concurrence sur le foncier agricole entre les communautés d'éleveurs du Sud et les communautés d'agriculteurs sédentaires du Nord. Mal gérée par la puissance publique (plutôt favorable aux agriculteurs), cette concurrence conduira à un conflit politique et militaire qui s'est conclu par une partition du pays. Les chocs climatiques auront servi ici de catalyseur dans le déclenchement des hostilités.

En ce qui concerne le cas spécifique de la Syrie, un débat s'est ouvert, déjà avant la guerre, pour savoir si la sécheresse qui frappait le pays était due à une variabilité naturelle ou à une tendance croissante au réchauffement. Selon une étude publiée en 2010 (Skaf et Mathbout, 2010), la sécheresse de 2007-2010 était une conséquence du réchauffement de la planète. Réexaminé par des universitaires au début de la guerre, le cas syrien a pu servir d'exemple probant pour soutenir que le changement climatique est susceptible d'induire des conflits. Colin P. Kelley et ses collègues (2015) constatent ainsi qu'en Syrie, un pays caractérisé par une mauvaise gouvernance et des politiques agricoles et environnementales non viables, la sécheresse a eu un effet catalyseur, contribuant à l'instabilité politique. Peter H. Gleick (2014) va plus loin en affirmant que la sécheresse de 2007-2010 et la détérioration économique qui en a résulté ont provoqué une migration très importante des communautés rurales vers les villes, et que ces phénomènes ont accentué le chômage urbain et les difficultés économiques à l'origine des mouvements de contestation sociale. En raison de cette sécheresse, environ 1,5 million de ruraux auraient ainsi migré vers les zones urbaines à la recherche d'opportunités d'emploi, notamment dans les premiers centres du soulèvement (Deraa) en mars 2011 (Swain et Jägerskog, 2016).

Il apparaît ainsi assez clairement que les conflits politiques et les migrations « forcées » qui les accompagnent sont partout multipliés lorsque des contraintes climatiques s'ajoutent aux contraintes économiques et sociales.

## **Conclusion : quelles perspectives pour l'avenir ?**

Les pays de la région MOAN sont confrontés à des défis considérables en termes de développement agricole et rural durable : diversifier les activités en milieu rural pour résorber le chômage, réduire la pauvreté et maintenir des équilibres urbain/rural dans un contexte de forte croissance démographique ; restaurer et gérer de façon durable des ressources naturelles ; améliorer les capacités d'adaptation des agriculteurs au changement climatique.

Dans un contexte de sous-industrialisation, de faible diversification du tissu économique, de retard technologique et de dysfonctionnement des institutions et des marchés, la poursuite de la concentration des exploitations, qui, d'un côté, réduit toujours plus le nombre d'agriculteurs et, de l'autre, accroît chômage et exode rural, présente des risques politiques et sociaux majeurs. Des conflits politiques sont provoqués par des politiques agricoles et rurales peu inclusives et insuffisantes face aux

défis posés par les questions de pauvreté et d'inégalités territoriales, démontrant clairement la nécessité de rééquilibrer les rapports entre la petite agriculture familiale et l'agriculture à grande échelle, entre le monde rural et le monde urbain.

Déjà fortement marqués par l'aridité, les espaces ruraux des pays de la région MOAN voient leur développement entravé par des processus de désertification et de dégradation des terres. Les politiques publiques environnementales se doivent ainsi d'être plus robustes, notamment lorsque les crises climatiques deviennent collectivement insupportables et politiquement dangereuses. Les ruptures d'équilibre entre les ressources et les populations rendent les sociétés d'aujourd'hui plus vulnérables aux sécheresses et aux aléas climatiques. Les anciennes formes de régulation des ressources naturelles et d'adaptation des communautés rurales doivent céder la place à des actions publiques d'aménagements et de planification des territoires plus vigoureuses.

Comme le souligne Mélanie Requier-Desjardins dès 2008, prévenir « la dégradation et restaurer le capital naturel dégradé devraient figurer au titre des priorités nationales et internationales dans le contexte du respect des objectifs de développement du Millénaire adoptés en 2000 ». Lutter contre la dégradation des ressources passe, d'une part, par la réduction de la pauvreté et, d'autre part, par la réalisation d'un développement durable. La question cruciale du développement économique des zones rurales sèches exige que l'on réduise les inégalités entre régions développées. La migration définitive étant la solution ultime à la désertification, il apparaît nécessaire, pour la prévenir ou l'organiser, d'améliorer en amont les conditions de vie et de travail des communautés villageoises. Les migrants sont parfois les artisans de leur propre intégration en s'insérant sur le marché du travail des régions ou des pays d'accueil. Il serait alors utile de les accompagner par des législations du travail et de protection sociale.

Les gouvernements doivent favoriser l'adoption de nouvelles pratiques agricoles et encourager les exploitants à abandonner progressivement l'agriculture de rendement au profit de cultures et de pratiques durables, résilientes au changement climatique. Les mesures d'adaptation au changement climatique nécessitent non seulement d'accroître les connaissances scientifiques sur leurs effets sur l'agriculture et le développement rural, mais aussi de promouvoir des coopérations régionales axées sur la vulnérabilité environnementale et les risques liés au changement climatique.

Face à l'essoufflement des modèles de production agricole, des réformes structurelles sont nécessaires pour soutenir les agricultures familiales, planifier le retrait progressif de l'agriculture, ou de certaines cultures, des espaces vulnérables, et donc organiser, dans ces zones soumises à de fortes pressions anthropiques, un « exode de progrès ». Il convient d'investir dans le capital humain et assurer aux populations rurales un cadre de vie digne. En d'autres termes, il est urgent et nécessaire de mettre enfin un terme à toutes les sortes d'« érosions » qui menacent l'avenir de la région méditerranéenne : érosion des sols, érosion des ressources en eau, érosion des forces vives. C'est donc pour la région un enjeu à la fois de cohésion et de justice sociale, de stabilité politique des États et de préservation des civilisations humaines.

## Bibliographie

- Ababsa (M.) (2013), « Crise agraire, crise foncière et sécheresse en Syrie (2000-2011) », *Maghreb-Machrek*, 215, p. 101-122.
- Abel (G. J.) et Sander (N.) (2014), « Quantifying Global International Migration Flows », *Science*, 343 (6178), p. 1520-1522.
- Abi Samra (M.) (2010), *L'Émigration libanaise et son impact sur l'économie et le développement*, Genève, Bureau international du travail (BIT), coll. « Cahiers des migrations internationales », 105.
- Abu-Ismaïl (K.), Abdel-Gadir (A.) et El-Laithy (H.) (2011), *Poverty and Inequality in Syria (1997-2007). Arab Development Challenges Report, Background Paper 2011/15*, New York (N. Y.), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).
- Afifi (T.) (2011), « Stealth Environmental Influences on Economic Migration in Egypt », *Africa Initiative Discussion Paper Series*, 1.
- Al Maqrizi, *Traité sur les famines*, traduction française de Gaston Wiet, Leyde, E. J. Brill, 1962.
- Alkire (S.) et Robles (G.) (2017), « Multidimensional Poverty Index. Summer 2017 : Brief Methodological Note and Results », *Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) Briefing*, 44.
- Amin (S.) (2012), « La question agraire en Égypte. Note de synthèse », préparée à partir des travaux de l'équipe de l'Arab Research Center (ARC), Le Caire.
- Angel-Urdinola (F. D.) et Tanabe (K.) (2012), « Micro-Determinants of Informal Employment in the Middle East and North Africa Region », *Social Protection and Labor Discussion Papers*, 1201, Washington (D. C.), Banque mondiale.
- Baduel (P.-R.) (1981), « Migrations internes et émigration : le cas tunisien », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1981, p. 169-185.
- Banque mondiale (2009), *Upper Egypt : Pathways To Shared Growth*, Washington (D. C.), Banque mondiale, Groupe Développement économique et social, région Moyen-Orient-Afrique du Nord.
- Banque mondiale (2017), *Données et indicateurs*, Washington (D. C.), Banque mondiale.
- Banque mondiale (2018a), *Groundswell : se préparer aux migrations climatiques internes*, Washington (D. C.), Banque mondiale.
- Banque mondiale (2018b), *World Development Indicators Database*, Washington (D. C.), Banque mondiale.
- Bell (M.) et Charles-Edwards (E.) (2013), « Cross-national Comparisons of Internal Migration : An Update of Global Patterns and Trends », *Working Paper*, Household Survey Network (IHSN).
- Benjamin (N.), Beegle (K.), Recanatini (F.) et Santini (M.) (2014), « Informal Economy and the World Bank », *Policy Research Working Paper*, 6888, Washington (D. C.), Banque mondiale.

Blanc (P.) (2013), « L'agriculture au Liban : entre contraintes géopolitiques et retrait du politique », *Maghreb-Machrek*, 215, p. 81-99.

Blanc (P.) (2012), *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Sciences Po.

Braudel (F.) (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. 2 : *Les Jeux de l'échange*, Paris, A. Colin.

Brown (O.) (2008), *Migrations et changements climatiques*, Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Brücker (P.), Bougnoux (N.) et Wodon (Q.) (2012), « Migrations environnementales en Afrique du Nord et au Moyen-Orient », *IDDRI Policy Brief*, 13-12, septembre.

Chen (M.) et Harvey (J.) (2017), « The Informal Economy in Arab Nations : A Comparative Perspective », *Paper for Arab Watch Report on Informal Employment in MENA Region*, WIEGO Network.

CIHEAM et AFD (dir.) (2009), *Les Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*, Paris, CIHEAM, coll. « Options méditerranéennes », série B « Études et recherches », 64.

CIHEAM et Plan Bleu (dir.) (2009), *Mediterra 2009. Repenser le développement rural en Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po-CIHEAM-Plan Bleu.

David (A.) et Nilsson (B.) (2017), « Migration and Rural Development in NENA Countries », *Background Paper for the State of Food and Agriculture 2018*.

Elbassil (A.) et Schuettker (K.) (2017), *Maghreb Roundtable : The Maghreb as a Migration Source, Transit Point, and Destination*, Washington (D. C.), Center for Strategic and International Studies (CSIS), 27 septembre.

Elbehri (A.) et Sadiddin (A.) (2016), « Climate Change Adaptation Solutions for the Green Sectors of Selected Zones in the MENA Region », *Future of Food : Journal on Food, Agriculture and Society*, 4 (3), p. 39-54.

FAO (2018), « Agricultural Transformation in the Near East and North Africa Region and the Challenge of Youth Employment and Migration », Rome, FAO Regional Conference for the Near East, 7-11 mai.

FAO, CIRAD et CIHEAM (dir.) (2017), *Étude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord. Pays focus Liban*, Beyrouth, FAO-CIRAD-CIHEAM.

GIEC (2014), *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse*, Genève, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Gleick (P. H.) (2014), « Water, Drought, Climate Change, and Conflict in Syria », *Weather, Climate and Society*, 6 (3), p. 331-340.

Guessous (F.), Rihani (N.) et Ilham (A.) (eds) (2000), *Livestock Production and Climatic Uncertainty in Mediterranean : Proceedings of the Joint ANPA-EAAP-CIHEAM-FAO Symposium, Agadir (Marocco), 22-24 October 1998*, Wageningen, Wageningen Academic Publishers, coll. « EAAP Publication », 94.

Haas (H. de) (2005), « Morocco's Migration Transition : Trends, Determinants and Future Scenarios », *Global Migration Perspectives*, 28, Genève, Global Commission on International Migration (GCIM).

Herrera (S.) et Badr (K.) (2012), « Internal Migration in Egypt : Levels, Determinants, Wages, and Likelihood of Employment », *Policy Research Working Paper*, 6166, Washington (D. C.), Banque mondiale.

*Insaniyat. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales* (2015), « Les migrations vues du Sud », 69-70, juillet.

Jaubert (R.) (1993), « Évolution des systèmes agro-pastoraux et politiques de développement des régions sèches de Syrie », dans R. Bocco, R. Jaubert et F. Métral (dir.), *Steppes d'Arabie. États, pasteurs, agriculteurs et commerçants : le devenir des zones sèche*, Paris, PUF, coll. « Cahiers de l'IUED », 23, p. 161-177.

Kelley (C. P.), Mohtadi (S.), Cane (M. A.), Seager (R.) et Kushnir (Y.) (2015), « Climate Change in the Fertile Crescent and Implications of the Recent Syrian Drought », *Proceedings of National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS)*, 112 (11), p. 3241-3246.

Khawaja (M.) (2002), *Internal Migration in Syria : Findings from a National Survey. Fafo Report*, 375, Oslo, Fafo.

Lahlou (M.) et Zouiten (M.) (2001), « Population et exode rural : impact sur l'environnement et le tissu urbain au Maroc », dans L. Auclair, P. Gubry, M. Picouët et F. Sandron (dir.), *Régulations démographiques et environnement*, Paris, IRD-CEPED-LPE, coll. « Les études du CEPED », n° 18, p. 150-176.

Lee (C.) et Schaaf (T.) (eds) (2008), *The Future of Drylands : International Scientific Conference on Desertification and Drylands Research, Tunis, Tunisia, 19-21 June 2006*, Dordrecht et Paris, Springer-UNESCO.

Madani (T.) (2009), « De la campagne à la ville : échanges, exploitation et immigration dans le Maghreb médiéval », *Revue des mondes musulmans de la Méditerranée*, 126, p. 155-171.

Martín (I.) et Bardak (U.) (2013), *Union pour la Méditerranée. Étude régionale de l'employabilité : le défi de l'emploi des jeunes dans la Méditerranée*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, Fondation européenne pour la formation.

McCormick (B.) et Wahba (J.) (2004), *Migration and Mobility in the Egyptian Labor Market. ERF Policy Research Report*, Gizeh, Economic Research Forum (ERF) for the Arab Countries, Iran and Turkey.

NAQD (2009), « Migrants, Migrance, *El Harga* », 26-27.

ONU-DAES (2015), *Trends in International Migrant Stock. United Nations Database*, New York (N. Y.), Nations unies, Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division Population.

Pellissier (J.-P.), Frayssignes (J.) et Ahmed (Z.) (eds) (2015), *Les Territoires ruraux en Méditerranée : quelles politiques publiques pour accompagner les dynamiques de développement ?*, Montpellier, CIHEAM-AFD, coll. « Options méditerranéennes », série A « Séminaires méditerranéens », 112.

Purseigle (F.) et Hervieu (B.) (2009), « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Études rurales*, 183, p. 177-200.

Requier-Desjardins (M.) (2008), « Social Costs of Desertification in Africa : The Case of Migration », dans C. Lee et T. Schaaf (eds), *The Future of Drylands : International Scientific Conference on Desertification and Drylands Research, Tunis, Tunisia, 19-21 June 2006*, Dordrecht et Paris, Springer-UNESCO, p. 569-581.

Requier-Desjardins (M.), Bessaoud (O.), Issa (D.), Berdaguer (D.), Ahmed (Z.), Harbouze (R.) et Debrun (A.) (2016), « Une lecture de la crise migratoire en Méditerranée : l'agriculture et le développement rural comme source de résilience dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée », *CIHEAM Watch Letter*, « Crises et résilience en Méditerranée », 36 (en ligne).

Sadiddin (A.) (2013), « An Assessment of Policy Impact on Agricultural Water Use in the Northeast of Syria », *Environmental Management and Sustainable Development*, 2 (1), p. 74-105.

Schilling (J.) Freier (K. P.), Hertige (E.) et Scheffrana (J.) (2012), « Climate Change, Vulnerability and Adaptation in North Africa with Focus on Morocco », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 156, p. 12-26.

Schmoll (C.), Thiollet (H.) et Wihtol de Wenden (C.) (dir.) (2015), *Migrations en Méditerranée*, Paris, CNRS Éditions.

Skaif (M.) et Mathbout (S.) (2010), « Drought Changes over Last Five Decades in Syria », dans A. López-Francos (ed.), *Economics of Drought and Drought Preparedness in a Climate Change Context*, Saragosse, CIHEAM-FAO-ICARDA-GDAR-CEIGRAM-MARM, coll. « Options méditerranéennes », série A « Séminaires méditerranéens », 95, p. 107-112.

Swain (A.) et Jägerskog (A.) (2016), *Emerging Security Threats in the Middle East : The Impact of Climate Change and Globalization*, Lanham (Md.), Rowman and Littlefield Publishers.

Tangermann (J. S.) et Chazalnoel (M. T.) (2016), « La migration environnementale au Maroc : bilan, enjeux et opportunités », *Série de bulletins politiques : migration, environnement et changement climatique*, 2 (3), mars.

Thiollet (H.) (2013), « Migrations, exils et printemps arabes », dans F. Charillon et A. Dieckhoff (dir.), *Afrique du Nord-Moyen-Orient : la double recomposition*, Paris, La Documentation française, coll. « Mondes émergents », p. 133-146.

Warner (K.) (2010), « Global Environmental Change and Migration : Governance Challenges », *Journal of Global Environmental Change*, 20 (3), p. 402-413.

Wodon (Q.), Burger (N.), Grant (A.) et Liverani (A.) (2014a), « Climate Change, Migration, and Adaptation in the MENA Region », *Munich Personal RePEc Archive Paper*, 6927, Washington (D. C.), Banque mondiale.

Wodon (Q.), Liverani (A.), Joseph (G.) et Bougnoux (N.) (2014b), *Climate Change and Migration : Evidence from the Middle East and North Africa. A World Bank Study*, Washington (D. C.), Banque mondiale.

Young (A.) (2013), « Inequality, the Rural-urban Gap, and Migration », *The Quarterly Journal of Economics*, 128 (4), p. 1727-1785.